

Le Mét@llo Normand

La lettre électronique de la CFDT Métallurgie Normandie



Numéro 1 – Décembre 2012

Bonjour à toutes et tous,

Le Bureau de l'UmN réuni le 16 octobre 2012 à Villers-sur-mer a validé la proposition de création d'une lettre électronique nommée **Le Mét@llo Normand**, diffusée aux militants des syndicats, qui peuvent déployer à leurs adhérents s'ils le souhaitent. Il y aura 4 à 10 numéros par an.

Le Bureau a arrêté des principes de diffusion souples :

- 1) La liste des destinataires est établie par le syndicat et peut être modifiée à tout moment.
- 2) L'UmN peut ajouter quelqu'un sur la liste, en informant le secrétaire de syndicat.
- 3) En l'absence de liste transmise par le syndicat le 27 novembre 2012, l'UmN en constituera une dont elle informera le syndicat.

A ce jour, deux syndicats sur dix n'ont pas envoyé leur liste de diffusion. Merci de le faire avant la fin de l'année.

Précision : les destinataires seront toujours en « copie cachée ».

L'UmN cherche à créer des liens et des échanges, à diffuser de l'information sur ses activités et à propager une dynamique militante. Comme la presse diffusée par la Confédération ou la Fédération de la Métallurgie, ou encore le précédent journal de l'Union Métaux, cette lettre est envoyée directement aux militants. Loin d'un simple relais d'informations, le rôle politique des syndicats est plus que jamais réaffirmé, avec les nécessaires débats et décisions qui animent leurs conseils. Le contenu du **Mét@llo Normand** contribuera probablement à les nourrir.

Vous trouverez dans ce numéro un article paru sur un sous-traitant automobile de l'Orne, symptomatique du débat national actuel sur la compétitivité. Puis, nous reviendrons en texte et en image sur la journée Vie et Santé au travail qui fut un succès. Enfin, l'Outil du Met@llo est une information sur la formation destinée aux membres expérimentés des CHSCT, programmée début 2013.

L'Union Métaux Normandie vous souhaite une bonne lecture de ce numéro et de bonnes fêtes de fin d'année.

Cécile Maire

POUR S'ABONNER au Mét@llo Normand...

Les secrétaires de syndicats sont chargés de transmettre une liste d'adresses mail destinataires de cette lettre électronique.

Si vous souhaitez inscrire d'autres personnes ou au contraire ne plus recevoir cette lettre, faites le savoir à votre secrétaire de syndicat ou à umncfdt@orange.fr

POUR FIGURER dans le Mét@llo Normand...

Merci de transmettre tracts et articles de presse sur umncfdt@orange.fr en informant votre syndicat.

Il sourit ... et pourtant !

Article paru sur www.actuel-ce.fr, site comportant une lettre quotidienne à laquelle les CE peuvent s'abonner. Comme vous le verrez, on y apprend que Gestamp, dont le site du Theil sur Huisne (Orne) emploie presque 1000 salariés vient de signer avec 3 organisations syndicales un accord de compétitivité sans aucune garantie d'emploi. De plus cet accord vient confirmer le climat malsain des relations sociales de cette entreprise : la direction n'hésite pas à exiger la loyauté des représentants du personnel.

: : : : paroles de CE : : : :

07/11/2012 - Délégués syndicaux

Un accord compétitivité impose la loyauté aux élus de Sofedit

En difficulté, l'équipementier automobile Sofedit vient de conclure pour son site du Theil (900 salariés) un accord compétitivité. "Comme son nom l'indique, ce texte ne prévoit que des concessions à la charge des salariés. Il n'y a rien en faveur de l'emploi", déplore Johnny Favre, élu CE et délégué central CFDT, non signataire de l'accord.



(DR)

Les 900 salariés de Sofedit au Theil (Orne) se voient appliquer depuis bientôt un mois un accord compétitivité. Un texte inquiétant selon la CFDT, premier syndicat du site (34%), mais minoritaire face à une alliance ponctuelle UNSA/FO/CGC.

Tout sauf le PSE

Avec comme principal client le groupe PSA, difficile de nier les difficultés à venir : "Dès notre rachat en juillet 2011, il est apparu un sureffectif de 190 salariés sur le site, concède Johnny Favre, élu CE et délégué syndical central CFDT. Mais il était convenu de mettre en place une GPEC, un plan de départs volontaires et éventuellement de procéder à des licenciements économiques. La direction a finalement opté pour "tout sauf le PSE" : licenciements pour faute, pressions pour obtenir des démissions et aujourd'hui cet accord compétitivité", explique-t-il.

Un accord "GPSE"

En cause principalement, l'article 2 de l'accord (*lire ci-dessous*) "d'adaptation de l'organisation aux fluctuations de l'activité". "Cet article prévoit que chaque salarié soit polyvalent sur au moins deux postes fin 2013 (trois d'ici décembre 2014) et des mutations internes, y compris sur des qualifications inférieures, énonce le délégué CFDT. J'appelle cela une mesure de "GPSE" : ce n'est ni de la GPEC, ni un plan de sauvegarde de l'emploi assumé. Car que va-t-il se passer pour les salariés qui n'atteindront pas cet objectif de polyvalence ? Et quid si le salarié refuse son nouveau poste ? Cela entraînera-t-il un licenciement économique ou disciplinaire pour refus d'exécuter le travail ?".

Dégradation des conditions de travail

Le délégué CFDT s'inquiète aussi d'une dégradation des conditions de travail : "Les effets négatifs de l'accord compétitivité sur le travail et la vie personnelle sont indéniables, soutient-il. Les horaires de travail peuvent désormais être modifiés unilatéralement sous un délai de 7 jours. Sur nos 12 jours RTT par an, seuls 4 sont laissés à la convenance du salarié. 8 jours sont désormais imposés en période basse d'activité".

"Une remise en cause de la représentativité"

Johnny Favre s'interroge enfin sur le sens de l'article 4 de l'accord par lequel les élus s'engagent seuls à faire preuve de "loyauté envers les dirigeants du groupe". "L'article 6 fait encore plus fort en exigeant que "les positions exprimées par les représentants élus et désignés du personnel de Sofedit Le Theil auprès de la direction soient le reflet de l'opinion et des positions exprimées par les salariés". Ce n'est rien d'autre qu'une remise en cause de notre représentativité !", s'insurge-t-il.

Pour l'Union Métaux Normandie CFDT, cette expérience renforce la nécessité d'un accord national sur l'emploi apportant des garanties aux salariés. Afin d'éviter que des délégués d'entreprise ne soient exposés au chantage et à la pression de leur direction.

Un accord de "compétitivité"

Difficile ici de parler de "donnant-donnant" : "C'est un accord de compétitivité, point. La direction ne garantit rien en matière d'emploi. Seuls les salariés font des concessions". Pour le délégué syndical central, cet accord n'est autre qu'un "chèque en blanc à la direction" : "L'accord est à durée indéterminée. Son application ne dépend donc pas des fluctuations de la situation de l'entreprise. Nous demandons également des indicateurs de suivi de l'accord, ce qui n'a pas été retenu", déplore-t-il.

"La contrepartie, c'est les investissements"

Pour Eric Parant, délégué syndical central CFE-CGC et signataire, cet accord contient bien des contreparties : "En dépit d'une perte annuelle de 10 millions d'euros, la direction a signé une NAO qui accorde 35 euros d'augmentation générale aux ouvriers et des augmentations individuelles aux cadres, explique-t-il. La contrepartie, c'est aussi 6 millions d'euros d'investissements sur le site, ce qui n'était pas arrivé depuis longtemps. À terme, l'objectif est de faire du Theil la vitrine technologique de l'entreprise. Cet accord c'est donc une main tendue vers la direction".

Par Julien François

Journée Fédérale Vie et Santé au travail

La journée Vie et Santé au travail avait lieu le 15 novembre 2012 La Vespière (Orbec), sur le thème de l'organisation du Travail. La trame de cette journée était la présentation d'un outil de réflexion réalisé par la fédération, sous forme d'un livret intitulé « Transformations du travail et dialogue social », disponible en ligne sur <http://www.fgmm.cfdt.fr/drsynd/OrganisationTravail2012.pdf>.



La matinée a été ponctuée par deux interventions. Michel Sailly, spécialiste des questions du Travail et adhérent CFDT a participé à la rédaction du livret. Il a présenté une enquête réalisée chez Renault, entreprise dont il est tout juste retraité. Frédéric Jardin, contrôleur de la CARSAT Normandie a tout d'abord rappelé le rôle de la CARSAT dans la prévention des risques et auprès des CHSCT, puis a donné des recommandations aux équipes syndicales confrontées à un changement d'organisation du travail.

La fédération souhaite aborder les questions de santé en analysant le Travail, dans toutes ses dimensions. Une action syndicale au plus proche des salariés prend tout son sens, pour décortiquer le travail réel des salariés, les perpétuels ajustements qui constituent la compétence, et s'immiscer syndicalement dans l'organisation du travail.

Aller au-delà de la « remontée du problème » en analysant sur le terrain ce qui pose problème, ...

Renouveler les relations sociales avec les managers de proximité, en mêlant les pratiques syndicales informelles et institutionnelles au sein des instances CE, DP et CHSCT, ...

Trouver les moyens de s'emparer de l'autonomie que suppose l'organisation LEAN telle qu'elle a été conçue, ...

... autant d'ambitions pour rappeler la place et la légitimité du syndicalisme à intervenir sur le travail !



Michel Sailly

Se propose d'accompagner des sections syndicales normandes (bénévolement).
Contactez l'Union Métaux Normandie CFDT qui vous mettra en relation.



Journée Fédérale Vie et Santé au travail (suite)

Cette journée studieuse et conviviale a rassemblé 59 participants issus de 9 syndicats et de 29 entreprises (dont 16 sites de moins de 200 salariés).

Les travaux de groupe réalisés l'après-midi ont permis de conforter des constats partagés.



L'équipe logistique

Merci à tous ceux qui ont contribué à la réussite de cette journée.



A vos agendas !

DATES	COMMISSION EXECUTIVE (MEMBRES ELUS)	BUREAU REGIONAL (MEMBRES ELUS)	AUTRES RENDEZ VOUS
20 DECEMBRE 2012	Hérouville		
16 JANVIER 2013		Rouen	
19 FEVRIER 2013	Rouen		
7 MARS 2013			Colloque fédéral sur l'économie territoriale, Villers sur mer
12 MARS 2013			Coordination CCT CCN Paris
21 MARS 2013	Caen		
9 AVRIL 2013			Coordination CPREFP/CPTE, Paris
18 AVRIL 2013	Le Havre		
28 MAI 2013		Villers/mer	
2 JUILLET 2013	Dieppe		
19 SEPTEMBRE 2013		Lieu à définir	
9 OCTOBRE 2013	Caen		
15 OCTOBRE 2013			Coordination CCT/CCN + CPREFP/CPTE, Paris
13 NOVEMBRE 2013	Caen		
5 DECEMBRE 2013		Lieu à définir	

En rouge : journées ouvertes à tous les militants

Notez la date du 7 mars !! si vous vous intéressez à l'économie de notre territoire et à la façon dont nous pouvons peser syndicalement sur le maintien de l'industrie. Nous reviendrons en détail en début d'année 2013 sur le programme de cette journée.

En vert : réunions pour les mandatés sur le thème indiqué.

L'Outil du Mét@llo : formation 2013

Dans sa résolution d'avril 2012, l'UmN fait figurer la formation syndicale au rang de priorité. La formation syndicale est un outil important de l'action syndicale, autant par les apprentissages qu'elle procure que par les échanges qu'elle permet avec d'autres délégués CFDT. Le syndicalisme ne peut exister qu'en réseau.

Le plan de formation 2013 a été transmis à tous les syndicats de l'UmN, les dates et lieux ainsi que les publics concernés par chaque module.

Discutez de votre formation dans votre syndicat !

Pour ceux qui étaient déjà là les années précédentes, vous remarquerez que l'UmN insiste cette année sur l'idée de « **parcours de formation** ». Les stagiaires doivent commencer par la « 1ère formation de la métallurgie » puis « agir dans les instances de représentation du personnel » avant de s'inscrire pour d'autres modules. Des exceptions sont possibles : elles doivent être discutées avec l'UmN.

Nous reviendrons dans un autre numéro sur les différentes possibilités de financement de la formation syndicale et les congés à déposer, les stages ayant lieu avec une prise en charge du salaire et des frais (hébergement, frais pédagogiques).

... Très prochainement

« Agir sur les conditions de travail Niveau 2 » (CHSCT)

19 – 20 – 21 février 2013 à Rouen (lieu à confirmer)

11 et 12 avril 2013 à Villers sur mer

Les conditions d'accès à cette formation :

- avoir suivi une formation CFDT CHSCT Niveau 1
- avoir au moins 4 ans d'expérience au CHSCT
(si non, le niveau 1 est programmé plus tard dans l'année)
- avoir droit à la prise en charge par la direction (tous les 4 ans) ou pouvoir financer tout ou partie sur du droit syndical.

Vous trouverez en annexe le formulaire de demande de congé à remettre à votre employeur au moins 30 jours avant le début de la formation, donc **avant le 19 janvier 2013.**

Les frais de formation des élus au CHSCT sont à la charge de l'employeur, tous les 4 ans (5 jours pour les établissements de plus de 300 salariés, 3 jours minimum pour les établissements de moins de 300 salariés), intégrant frais pédagogiques et frais de déplacement.

DEMANDE DE CONGE DE FORMATION CHSCT

Je soussigné(e).....

Sollicite une autorisation de m'absenter du auinclus

Et du auinclus

Conformément aux dispositions des articles L.4614-14 à L.4614-16 du code du travail.

Pour suivre la formation.....

Organisée à.....

Par MUTUAL FORMATION, organisme enregistré sous le numéro 11 75 42483 75 auprès du
Préfet de région Ile de France.

Par application des articles R.4614-33 à 36 du Code du travail, vous aurez la charge de la
rémunération de l'organisme de formation, des frais de déplacement et de séjour du stagiaire,
ainsi que l'obligation du maintien de la rémunération du stagiaire.

(Rémunération de l'organisme de formation 338,40 € au 1/01/2013 par jour et par stagiaire)

Une convention sera réalisée entre l'organisme de formation et votre entreprise.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

A..... le

SIGNATURE